

# LA CÔTE

## Morges: ils tentent le tout pour le tout pour sauver la gare historique

**Un comité s'oppose à la démolition de l'édifice historique du site ferroviaire et à son remplacement par un immeuble de onze étages. A l'appui de sa démarche? Une pétition, lancée ce mercredi.**

[Caroline Gebhard](#) 15 mars 2023, 18:21 - photo Cédric Sandoz



*Le comité «Non à une nouvelle muraille défigurant la Ville de Morges» se lance dans la chasse aux paraphe des Morgiens et des habitants de la région qui se préoccupent de la disparition annoncée du bâtiment de la gare.*

Peut-on encore sauver le bâtiment de la gare de Morges, promis à la destruction dans le cadre de la modernisation du site ferroviaire? Le comité «Non à une muraille défigurant la ville de Morges» veut croire que oui. Mais le temps presse, puisque la mise à l'enquête de ce dossier est annoncée pour ce printemps.

Les CFF prévoient de démolir l'édifice actuel, qui date de 1861, et de construire un grand hall avec une partie couverte ainsi qu'un immeuble de onze étages regroupant des commerces, des bureaux et des logements. L'installation d'une vélostation par la Ville est également au programme.

## **Plus ancienne gare romande**

Parmi celles et ceux qui s'inquiètent des chambardements annoncés, on retrouve Yves Rattaz, président de la Fondation Bolle, une institution qui a édité un ouvrage consacré à l'histoire du lieu l'an dernier.

«La gare de Morges, la plus ancienne de Suisse romande toujours debout, est manifestement un monument essentiel au patrimoine historique et ferroviaire de ce pays», souligne-t-il au nom du comité qui insiste sur la dimension «totalement apolitique» de sa démarche, malgré la présence de plusieurs conseillers communaux rattachés à la plupart des partis morgiens dans ses rangs.

[A lire aussi: Une expo retrace l'histoire de la gare de Morges](#)

Pas question, pour eux, de voir disparaître la bâtisse, et surtout pas au profit d'un «mastodonte de pure rentabilité immobilière». Président de l'Association pour la sauvegarde de Morges et membre de l'organe délibérant, l'UDC Jean-Pierre Morisetti prévient: «La hauteur maximale prévue dans le plan partiel d'affectation (PPA) correspond à celle de la tour la plus élevée de l'[îlot sud](#).»

Veut-on vraiment empirer encore la situation pour les habitants en créant une cour de prison géante fermée sur quatre côtés qui deviendra un puits de chaleur insupportable en été et glaciale et sombre en hiver?

Philippe Klöti, habitant du quartier des Halles

De quoi faire craindre, notamment, une augmentation des nuisances sonores par le jeu des réverbérations contre la façade, tant au nord de la ville que sur la place de la gare elle-même. «Veut-on vraiment empirer encore la situation pour les habitants en créant une cour de prison géante fermée sur quatre côtés qui deviendra un puits de chaleur insupportable en été et glaciale et sombre en hiver?», interroge Philippe Klöti, qui s'est installé dans le [quartier des Halles](#) il y a trois ans.

## **Marge de manœuvre réduite**

Mais que faire pour l'empêcher, sachant que le PPA validé en 2014 par le Conseil communal est entré en force il y a bien longtemps déjà? «On prend l'arme du faible, c'est-à-dire la pétition», résume le conseiller communal PLR Jean-Hugues Busslinger.

Lancé ce mercredi, le texte demande aux CFF de «redimensionner un projet qui ne répond guère aux attentes de la population» et appelle au classement du bâtiment actuel de la gare au recensement du patrimoine architectural du canton de Vaud en vue de sa protection. «On est encore dans la zone où tout n'est pas boulonné, on tente le coup.»

## **Un cadre légal contraignant**

«Juridiquement, les CFF ont la compétence de construire dans un gabarit prévu par la planification en vigueur», rappelle la municipale de l'Urbanisme Laure Jatton. Un cadre légal qui, rappelons-le, a déjà permis la construction du nouveau quartier des Halles ainsi que de l'Îlot sud.

Pour la Municipalité, il s'agira donc de faire une pesée globale de tous intérêts, tout en gardant à l'esprit que «selon la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les planifications ne peuvent être revues que tous les quinze ans».

Du côté des CFF, on se dit prêts à exposer les détails du dossier et à répondre à toutes les questions qui se poseraient, indique Jean-Philippe Schmidt, porte-parole. «Pour nous, ce projet a une certaine logique pour compléter la nouvelle place de la gare.» Pas plus tard que la semaine dernière, une séance de présentation a d'ailleurs été organisée à l'intention des riverains concernant les différents travaux prévus dans le secteur du site ferroviaire.

### **La transformation de la gare est sur les rails**

La modernisation des infrastructures du site ferroviaire de Morges est en route. Outre le volet qui préoccupe le comité «Non à une nouvelle muraille défigurant la ville de Morges», dont les travaux préparatoires sont actuellement planifiés fin 2025 et la mise en service en 2029, d'autres opérations sont prévues d'ici à 2032.

Ce mardi, les CFF ont amorcé la mise en conformité du quai 1. Celui-ci sera prolongé pour permettre l'arrêt des trains de 400 mètres de long et rehaussé afin d'offrir un accès de plain-pied aux wagons. Le chantier devrait s'étaler jusqu'à la fin de l'année.

Le renouvellement de l'enclenchement suivra entre 2024 et 2026. Un projet qui impliquera notamment de construire un nouveau bâtiment de service. Le remplacement de ces outils de sécurité et de gestion du trafic, qui arrivent en fin de vie, est un prérequis indispensable à l'augmentation de la capacité sur le tronçon Lausanne-Genève d'ici à 2035.

Dès 2026, tous les quais seront aménagés afin de recevoir les longs trains grandes lignes et de faciliter l'embarquement des voyageurs. Cette dernière étape profitera également aux MBC, dont les installations seront modernisées. L'objectif est également d'ajouter un passage inférieur traversant à l'est et de reconstruire un passage inférieur piétonnier central transitant.

«Tout est interconnecté mais chaque projet est indépendant dans le sens où on peut les construire séparément. Si l'un d'eux n'obtient pas son permis de construire, les autres peuvent continuer», résume Sahar Momen, cheffe de projet.